

N°	3	5	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET : - Aides techniques apportées par l'EPTB Bresle aux propriétaires d'ouvrages – problématiques inondations et ruissellements – assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) DATE DE LA CONVOCATION : 7 mars 2013 NOMBRE DE DELEGUES : En exercice 15 Présents 3 Votants 3	L'an deux mil treize Le vendredi 29 mars 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 22 mars 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i> Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. MAQUET, M. SENECAI. Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. PATIN. <u>- Aides techniques apportées par l'EPTB Bresle aux propriétaires d'ouvrages – problématiques inondations et ruissellements – assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)</u> Au titre des aides techniques qui seront apportées par l'Institution aux propriétaires d'ouvrages et qui nécessitent des aménagements ou travaux de lutte contre les inondations et ruissellements, des conventions fixant les engagements de chacune des parties seront mises en place. L'Institution aura pour missions d'accompagner les propriétaires dans les démarches de travaux / d'aménagements, et d'assurer le règlement financier des opérations, sans apporter aucun financement. Les conventions qui seront passées prendront la forme juridique de conventions de mandat. A ce titre, l'Institution est considérée, au regard de la loi, comme « entreprise privée », agissant pour le compte d'un propriétaire extérieur, et devra assujettir l'ensemble des dites opérations à la TVA, à l'instar des opérations de restauration de la continuité écologique qui sont actuellement menées. Les services de la Direction des Finances de Rouen ont confirmé cet assujettissement. L'Institution est en attente d'un rescrit fiscal le notifiant. <i>A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :</i> - <i>autorisent l'assujettissement à la TVA des opérations d'aménagements et de travaux de lutte contre les inondations et ruissellements, conclues par conventions de mandat,</i> - <i>autorisent Mme la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à cette mise en œuvre.</i>
--	--

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 05/04/2013
Acte exécutoire le : 05/04/2013
Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
1 PTH Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
LA VALORISATION DE LA BRESLE
1 PTH Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com